

ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC TOU.TE.S LES IMMIGRE.E.S DU CALVADOS

L'ASTI 14 est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.
Elle est affiliée à la FASTI, Fédération Nationale des ASTIs.



PROJET ASSOCIATIF 2024-2028

Validé par le Conseil d'Administration du 11 mars 2024

ASTI 14, Maison des Solidarités, 7 rue Daniel Huet, 14000 CAEN
Tél. : 02 31 52 90 71, Fax : 09 70 60 58 98
Mèl : contact@asti14.org

SON OBJET

Depuis sa création l'ASTI 14 se mobilise pour défendre les droits fondamentaux des personnes étrangères, les soutenir et les accompagner. Elle se bat contre toutes les formes de discrimination. Elle promeut la liberté de circulation et d'installation.

SON HISTOIRE

Sa création

Créée en 1978 sous le nom **d'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés**, son activité débute par des permanences juridiques le dimanche sur le marché de Caen, essentiellement pour l'obtention du maintien sur le territoire des travailleurs immigrés et la défense du droit au regroupement familial. Elle engage parallèlement des actions politiques en manifestant devant la préfecture et les commissariats.

Au début des années 1980, elle s'implique fortement dans les mobilisations visant à régulariser plus largement les travailleurs étrangers. Elle mène localement un combat de plusieurs années contre la double peine subie par un jeune caennais et obtient l'annulation de l'arrêté d'expulsion.

Son évolution

Les problématiques évoluant en fonction des flux migratoires et des options politiques des gouvernements successifs, l'ASTI 14 prend, en 2005, le nom **d'Association de Solidarité avec Tous les Immigrés du Calvados**.

Poursuivant son engagement en réaction aux projets de loi réduisant les droits des immigré.e.s, elle étend le champ de ses actions concrètes de solidarité (accès aux droits, formation linguistique, espaces de rencontres,...). Elle propose une formation juridique des bénévoles et des partenaires (organismes professionnels et associatifs) et construit, au sein d'un réseau d'associations militantes, des mobilisations (conférence-débats, interventions en milieu scolaire, manifestations, interpellations d'élus, ...) pour un changement des politiques migratoires.

Une reconnaissance des autorités publiques

Dès 2003, l'ASTI 14 s'adjoint les compétences d'une juriste, salariée de l'association, et elle est reconnue en avril 2004 organisme dispensateur de formation professionnelle par la Direction Régionale du Travail.

En 2018, elle est agréée par la préfecture du Calvados pour recevoir les élections de domicile des ressortissants étrangers sans domicile stable (hors demandeurs d'asile) et voit son agrément renouvelé en juin 2020 pour une durée de cinq ans.

SES VALEURS

- Solidarité et entraide

Au cœur du projet de l'association ces valeurs se déclinent dans les permanences visant à soutenir les personnes étrangères dans l'exercice de leurs droits. Elle s'exprime aussi dans l'écoute attentive lors

de l'accueil quotidien permettant de lever les difficultés liées aux actes de la vie quotidienne, aux démarches administratives, à la barrière de la langue, ...

Solidaire des autres acteurs associatifs de l'accompagnement des personnes étrangères et de la lutte contre les exclusions l'ASTI leur apporte, quand elle le peut, un soutien matériel, humain et financier.

- **Respect de la personne et de sa dignité**

L'ASTI 14 accueille toutes les personnes sans discrimination d'aucune sorte en vertu du respect fondamental dû à tout être humain du fait qu'il est humain, indépendamment de ses différences. Reconnaissant à chaque personne le droit et la capacité de prendre des décisions par elle-même, elle s'éloigne de toute démarche d'assistantat et privilégie l'accompagnement et l'implication de chacun.e.

Le respect de ces valeurs est indissociable d'actions auprès des administrations et des pouvoirs publics pour dénoncer les manquements au respect de leur intégrité physique et mentale dont sont victimes les personnes étrangères et pour tenter d'influer sur les décisions collectives.

- **Egalité et justice sociale**

Refusant tout jugement de valeur, l'ASTI 14 accueille toutes les personnes sur un principe d'égalité de traitement.

Aspirant à une société promouvant l'égalité des droits et la solidarité, elle réaffirme constamment ces valeurs dans les actions qu'elle mène auprès du grand public et des autorités pour sensibiliser, informer et alerter sur la situation des personnes étrangères.

- **Ouverture à l'autre**

Elle s'exprime à travers l'organisation de loisirs partagés, d'échanges, de sorties, espaces d'expression et facteurs d'enrichissement mutuel, faisant ainsi du respect des diversités culturelles une partie intégrante de la lutte contre l'intolérance et la discrimination.

SES MISSIONS

➤ Défendre les droits des personnes étrangères (séjour, respect de la vie privée et familiale, asile, santé, travail, droits civiques...) et participer à l'évolution de la législation.

➤ Résister à la xénophobie, à toutes les formes de discrimination et d'exclusion qui touchent les personnes étrangères, et de façon incidente nos concitoyens, et redonner à l'égalité son véritable sens.

➤ Multiplier les espaces de rencontres entre personnes étrangères et françaises pour modifier les représentations et lutter contre le racisme.

➤ Créer les conditions permettant aux personnes étrangères de prendre la parole au sein de l'association.

➤ Sensibiliser l'opinion publique, les partenaires sociaux et politiques à la situation des étranger.e.s pour obtenir leur appui dans des interventions visant à son amélioration, au niveau local, national et européen.

➤ Assurer l'information et la formation de tous les acteurs concernés sur la réglementation concernant les personnes étrangères.

➤ S'interroger sur les rapports de domination qui s'exercent dans le monde et nos sociétés.

SES INSTANCES DECISIONNELLES

Une assemblée générale

Elle est composée de tous les membres actifs et adhérents de l'association et se réunit une fois par an. Elle se prononce d'une part sur les comptes rendus de la gestion morale et financière de l'année écoulée, d'autre part sur l'orientation et les projets d'activités ainsi que le budget prévisionnel de l'année à venir.

Un conseil d'administration

Elu pour 2 ans par l'assemblée générale, il se réunit une fois par mois.

Il fixe les orientations générales en accord avec les décisions prises par l'assemblée générale. Il décide des actions d'envergure de l'association.

Un bureau

Elu au sein du conseil d'administration, il se réunit environ une fois par semaine. Il est composé des coprésident.es, cotrésorier.es, cosecrétaires et peut s'adjoindre des personnes ressources.

Il met en œuvre les décisions opérationnelles nécessaires au fonctionnement quotidien de l'association dans le respect des orientations fixées par le CA. Il peut lui-même proposer des orientations au CA.

Des commissions

Elles sont mandatées par le Conseil d'administration et composées de bénévoles administrateurs et autres actifs/actives. Elles fixent elles-mêmes la périodicité de leur réunion et rendent compte régulièrement de leurs travaux au conseil d'administration.

Elles contribuent à une appropriation collective des divers champs d'action et favorisent ainsi la répartition de l'ensemble des tâches opérationnelles à mener et l'engagement de chacun.

Des groupes d'activités

Ils sont en lien avec les interventions directes à destination des publics.

Leurs réunions périodiques qui rassemblent tou.tes les bénévoles impliqué.es en assurent une organisation concertée.

SES MEMBRES

Son action s'appuie sur l'engagement de quelque 70 bénévoles, d'une juriste salariée et le soutien de 200 adhérents.

SON PLAN D' ACTIONS

Il pourra au besoin être enrichi de nouvelles initiatives. Il fera l'objet d'un bilan annuel.

I - ACCUEILLIR, INFORMER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES ETRANGERES

1) En les soutenant dans l'exercice de leurs droits

Accueil et permanences

- Accueil : information et orientation
- Domiciliation postale : élection de domicile et distribution du courrier
- Information et soutien juridique (dont intervention en milieu carcéral)
- Aide à l'établissement de la couverture santé
- Soutien social : établissement de fiche de demande d'aide alimentaire, aide financière sur décision de la commission fonds social
- Aide à la déclaration de revenus

2) En favorisant leur autonomie dans la vie quotidienne

Ateliers d'apprentissage de la langue française

- Ateliers collectifs selon planning hebdomadaire
- Ateliers sur besoins spécifiques

3) En créant des espaces de rencontres entre français.es et étranger.es

Activités interculturelles

- Sorties « passerelles » (toute l'année en fonction des propositions)
- Opération « jus de pommes » (en novembre)
- Atelier du mardi matin : conversation et activités partagées
- Jardin collectif d'Hérouville Saint-Clair

II - AGIR AUPRES DES POUVOIRS PUBLICS ET DE L'OPINION POUR FAIRE EVOLUER LES REPRESENTATIONS ET LA LEGISLATION

1) En sensibilisant et mobilisant

Sensibilisation auprès du public scolaire

Lectures et débats dans les collèges et lycées

Réflexion, échanges, débats

Participation à des événements locaux sur sollicitation des partenaires, associations, lieux culturels, médias, ...

Mobilisations pour la défense des droits

- Commémor'Action : journée mondiale d'hommage aux victimes des frontières et des politiques migratoires (en février)
- Journée mondiale du refus de la misère (en octobre)
- Autres manifestations en fonction de l'actualité :
 - Rencontres avec les politiques (préfet, députés....)
 - Signature de pétitions
 - Manifestations publiques

2) En travaillant en réseau

Coopération avec des associations militantes

- Associations locales intervenant dans le même domaine d'activités
- FASTI : participation aux formations et rencontres interASTIs normandes
- Coordination Grand-Ouest
- Maison Des Solidarités : locaux partagés et participation aux instances

Relations partenariales avec les structures institutionnelles

- Sur situations particulières : administrations, services sociaux et de santé, foyers d'hébergement, ...
- Demandes de subventions : de fonctionnement aux communes de l'agglomération et sur projets aux services de l'état, en lien avec les aides proposées par l'ASTI

3) En formant au droit des étrangers

Formation juridique pour les professionnel.les et les partenaires

- Elaboration d'un programme de formation annuelle
- Accueil de stagiaires

4) En gagnant en visibilité

Supports de communication

- Site internet
- Page FB
- ASTI-Info : newsletter pour adhérents

Manifestations publiques

- Evénements festifs à destination du public : concert solidaire, ...
- Participation à la Place aux Assos à Caen
- Participation à la Fête des Communautés à Hérouville Saint-Clair

III - ENCOURAGER ET PROMOUVOIR L'IMPLICATION DE TOUS LES MEMBRES DANS LA VIE DE L'ASSOCIATION

1) En développant leur montée en compétences

Accueil et formation des bénévoles

- Accueil spécifique des nouveaux bénévoles : réunions d'information et de présentation de l'association, temps d'observation des permanences et tutorat
- Formation des bénévoles : juridiques et autres selon besoin (numérique, enseignement du français, ...)
- Création d'une banque de ressources : sur le site internet « Espace bénévoles »

2) En favorisant la prise de décision participative et la répartition des tâches

Réunions de groupes

- Groupe accueil
- Groupe juridique
- Groupe ateliers de français
- Groupe passerelles
- Groupe lectures

Commissions de travail

- Commission politique
- Commission fonds social
- Commission communication
- Commission médiation
- Commission « 1^{er}.es concerné.es » : à mettre en place suite à la réflexion de l'AG 2023

3) En partageant l'information et en renforçant la convivialité

Newsletter mensuelle

ASTI-Info : Bulletin d'informations sur la vie de l'association, l'actualité locale et nationale à destination des adhérent.es

Rencontre trimestrielle

ASTIPERO : Rencontre conviviale et échanges autour de thèmes d'actualité à destination des adhérent.es